



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2016**

Le Maire certifie que ces délibérations ont été affichées à la porte de la Mairie le 1^{er} avril 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le dix-sept mars sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
27	18	9	6

PRÉSENTS Jean PICART, Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Thierry MINARIE, Christelle LEPEZEL, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Elise RONDEAU, Norbert DELAHAYE, Cassandre LOUIS, Laurence SPENGLER, Lauren JESTIN, Robert BOISSIERE, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Christian GAGNEUX, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

ABSENTS Daniel BRIZION, Jean-Claude THOMAS, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, François BOULIER, Eric PORCHON, Liliane BEAUCHOT, Yves DHYVERT.

PROCURATIONS Daniel BRIZION à Jean PICART, Jean-Claude THOMAS à Thierry MINARIE, Jérôme MARCHETTI à Cassandre LOUIS, Eric PORCHON à Rémy ANDRIN, Liliane BEAUCHOT à Jocelyne HUMBERT, Yves DHYVERT à Christian GAGNEUX.

SECRÉTAIRE Lauren JESTIN

INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire le point suivant à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

INSCRIT le point ci-dessus à l'ordre du jour.

Le Maire,
Jean PICART



INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

2016-008

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la démission d'une conseillère municipale Madame Marie-Hélène REVEANI. Il indique également que le conseiller suivant sur la « Liste d'ouverture pour Etain » est Madame Angélique DEPARD, et que celle-ci a accepté le poste.

Monsieur le Maire propose donc d'installer un nouveau conseiller en la personne de Madame Angélique DEPARD.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation au poste de conseiller municipal de Madame Angélique DEPARD.

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET VILLE

2016-009

Le Conseil Municipal, sous la présidence de séance de Rémy ANDRIN, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du Budget Ville

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Ville

qui s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	1 934 206.59 €
	Recettes	2 333 058.23 €
	Soit un excédent de	398 851.64 €
- Section d'investissement	Dépenses	1 001 622.46 €
	Recettes	1 396 972.46 €
	Soit un excédent de	395 350.00 €

Le Maire,
Jean PICART



**COMPTE DE GESTION 2015 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

2016-010

Le Conseil Municipal, sous la présidence de séance de Rémy ANDRIN, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du Budget Eau Assainissement

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Eau Assainissement

qui s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	135 790.17 €
	Recettes	268 181.40 €
	Soit un excédent de	132 391.23 €
- Section d'investissement	Dépenses	671 519.16 €
	Recettes	1 912 441.08 €
	Soit un déficit de	1 240 921.92 €

Le Maire,
Jean PICART



Picart

**COMPTE DE GESTION 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015
LOTISSEMENT DE RIÉVILLERS**

2016-011

Le Conseil Municipal, sous la présidence de séance de Rémy ANDRIN, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement de Riévillers

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement de Riévillers

qui s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	117 271.33 €
	Soit un excédent de	117 271.33 €
- Section d'investissement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €

Le Maire,
Jean PICART



Picart

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 – BUDGET VILLE

2016-012

Après avoir eu connaissance du Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2015 du Budget Ville qui s'élève à 398 851.64 € pour la section de fonctionnement :

	Résultat CA 2014	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	-35 867.92 €		431 217.92 €	395 350.00 € 47 870.00 €	- 350 570.00 €	8 912.08 €
FONCTIONNEMENT	605 599.72 €	605 599.72 €	398 851.64 €			398 851.64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	398 851.64 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	398 851.64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Maire,
Jean PICART



Picart

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

2016-013

Après avoir eu connaissance du Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2015 du Budget Eau Assainissement qui s'élève à 132 391.23 € :

	Résultat CA 2014	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 244 987.39 €		1 240 921.92 €	1 446 150.00 €	-1 446 150.00 €	- 450 215.47 €
FONCTIONNEMENT	142 000.82 €	142 000.82 €	132 391.23 €			132 391.23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	132 391.23 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	132 391.23 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	132 391.23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Maire,
Jean PICART



Picart

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

2016-014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux pour chacune des quatre taxes communales et de les établir comme suit pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

MAINTIENT les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

Le Maire,
Jean PICART



BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET VILLE

2016-015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, CINQ CONTRE,**

ADOpte le Budget Primitif Ville 2016 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	2 168 192.74 €
	Recettes	2 168 192.74 €
- Section d'investissement	Dépenses	1 502 336.80 €
	Recettes	1 502 336.80 €

Le Maire,
Jean PICART



BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

2016-016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUATRE ABSTENTIONS, UN CONTRE,**

ADOpte le Budget Primitif Eau Assainissement 2016 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	319 936.00 €
	Recettes	319 936.00 €
- Section d'investissement	Dépenses	2 625 820.00 €
	Recettes	2 625 820.00 €

Le Maire,
Jean PICART



Picart

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT DE RIÉVILLERS

2016-017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

ADOpte le Budget Primitif 2016 Lotissement de Riévillers qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	154 981.33 €
- Section d'investissement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €

Le Maire,
Jean PICART



Picart

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET
AUTRES ORGANISMES**

2016-018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

DÉCIDE l'attribution des subventions aux associations et organismes selon le tableau ci-après annexé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations concernées ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,
Jean PICART



ASSOCIATION/ORGANISME	Subvention 2016	Aide exceptionnelle (fonctionnement)	Total
ACCA St Hubert	0,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale Stainoise des AFN	326,00 €		326,00 €
Ass. Cantonale des Prisonniers de Guerre	326,00 €		326,00 €
Bibliothèque Centre Social	1 051,00 €		1 051,00 €
Boxe française	170,00 €		170,00 €
A.M.A.P	175,00 €		175,00 €
Club des Amis Stainois	336,00 €		336,00 €
Comité des oeuvres du personnel (dont CNAS)	6 180,00 €		6 180,00 €
Croix Bleue	112,00 €		112,00 €
Croix Rouge Française	2 240,00 €		2 240,00 €
CSAG	214,00 €		214,00 €
DDEN	112,00 €		112,00 €
Donneurs de sang	388,00 €		388,00 €
Echos de la Woëvre (AIDVV)	541,00 €		541,00 €
Etain d'Hier à Aujourd'hui	592,00 €	100,00 €	692,00 €
FCPE	367,00 €		367,00 €
Groupement Artistique de la Woëvre	700,00 €		700,00 €
Handisport Etain	2 789,00 €		2 789,00 €
Judo Club	1 205,00 €		1 205,00 €
La Pétanque Stainoise	377,00 €		377,00 €
Le Combat de Kelyan	200,00 €		200,00 €
Le Poisson d'Etain	336,00 €		336,00 €
Les Restos du Coeur	2 240,00 €		2 240,00 €
Model's Club Stainois	655,00 €		655,00 €
Moto club stainois	658,00 €		658,00 €
Paralysés de France	112,00 €		112,00 €
Prévention Routière 55 Meuse	112,00 €		112,00 €
Scouts Unitaires de France	765,00 €		765,00 €
Secours catholique de la Meuse	600,00 €		600,00 €
Self défense	175,00 €		175,00 €
Translimen	200,00 €		200,00 €
US Buzy Cyclisme	890,00 €		890,00 €
Usagers de la SNCF	163,00 €		163,00 €
USEB	4 516,00 €	350,00 €	4 866,00 €
Oxygène		100,00 €	100,00 €
Conservatoire du Pays d'Etain		100,00 €	100,00 €
Harmonie Stainoise		100,00 €	100,00 €
Gymnastique Volontaire		100,00 €	100,00 €
TOTAL	29 823,00 €	1 150,00 €	30 973,00 €
TOTAL GENERAL	30 973,00 €		

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

2016-019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder, à la modification du tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'avancement de grade d'un agent municipal et de la nomination d'un agent en contrat aidé

Service technique (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet : 1 création à compter du 1^{er} avril 2016

Service administratif (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux) :

- Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) : 1 création à compter du 1^{er} août 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois communaux comme ci-dessus énoncé.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Le Maire,
Jean PICART



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Picart", with a long, sweeping underline.

PRIME DE RESPONSABILITE

2016-020

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des services des communes peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité notamment en raison de l'aspect juridique de leur statut pouvant conduire à une fin de fonction.

Cette prime de responsabilité payable mensuellement est au maximum égale à 15% du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Après une année d'exercice, il apparaît justifié de mettre en application cette prime au taux de **10%** du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

DÉCIDE : d'autoriser l'attribution d'une prime de responsabilité au directeur général des services au taux de 10 % du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

DIT qu'elle prendra effet à compter du 1^{er} avril 2016

Le Maire,
Jean PICART



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Picart", with a long, sweeping underline.

**MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE À LA CODECOM POUR LES
TRAVAUX DE VOIRIE 2016**

2016-021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie sont de compétence intercommunale. La commune d'Étain va réaliser en maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de voirie pour un montant estimé de 420 696,00 euros HT auxquels s'ajoutent 11 617.52 euros HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre, soit un TTC de 518 776.22 € décomposé comme suit :

Rues concernées	Libellé des travaux	Montant en € HT
Rue Houillon	Voirie et réseaux divers	142 908.00 €
Avenue 8 ^{ème} BCP	Prolongement voie piétonne jusqu'à limite communale avec Warcq (largeur voie 1.5 m)	(112 867.00 €)
Avenue 8 ^{ème} BCP -	Tranche conditionnelle élargissement voie à 2.5m	+ 43 031 € soit 155 898,00€
Rue Justin Paul	Réfection couche de roulement gendarmerie	8 725.00 €
Avenue 3 ^{ème} RHC	Création d'un plateau et suppression d'ilots	35 995.00 €
Avenue 3 ^{ème} RHC/col Autun	Aménagement carrefour	10 100.00 €
Parc Paul Thiéry et terrain	Création de plateforme	920.00 €
Avenue du général de Gaulle	Réfection de regard de visite ()	5400.00€
Impasse de la poste	Réfection de trottoirs	2 135.00 €
Carrefour maginot/grand breuil	Création de surbaissés de trottoir	3 610.00 €
Place devant Vitherm	Réfections localisées	7626.00 €
Rue des Fontanges	Remplacement bordures et réfection du trottoir	13 734.00 €
Rue de la Maternité	Mise aux normes d'accessibilité pavillon François Verdun	32 500 €
7 rue de Bloucq	Création de surbaissé de trottoir	1 145.00 €
Total travaux HT		420 696, 00€
Maîtrise d'œuvre et permission de voirie		11 617.52 €
TVA 20%		86 462.70 €
<i>TTC tout compris</i>	<i>(incluant la TC pour 8^{ème} BCP)</i>	<i>518 776.22 € TTC</i>

L'enveloppe sera ajustée en fonction des coûts de publicité, des réponses à l'appel d'offres et des éventuels avenants.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le choix des travaux, et à confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays d'ÉTAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,** **AUTORISE** le Maire à signer la convention afférente et prendre en charge le montant des travaux ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre correspondants.

DECIDE d'inscrire les dites sommes au budget 2016 au titre des travaux de voirie selon l'estimation ci-dessus.

DELEGUE à la Communauté de Communes du Pays d'ÉTAIN la maîtrise d'ouvrage de l'opération relative à ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Le Maire,
Jean PICART



Picart

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UN
CARREFOUR AVENUE DU 3^{ème} RHC AVEC CREATION D'UN
PLATEAU ET SUPPRESSION D'ILOTS**

2016-022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagements de sécurité, qui consiste en l'aménagement d'un carrefour avec la création d'un plateau et la suppression d'ilots Avenue du 3ème RHC.

Le devis estimatif réalisé par le Maître d'œuvre, Monsieur Hubert FRISTOT, se décompose en deux parties :

- 1- un montant de travaux de 35 995,00€ HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 2 000,00 € HT, soit un montant total de 37 995,00 € HT. Pour la suppression d'ilots et les aménagements de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour ces travaux, il est possible de bénéficier d'une aide financière du Département de la Meuse au titre de la répartition des Amendes de Police de l'année 2016. Il précise que le dossier pour les Amendes de Police a déjà été envoyé car la date limite de dépôt était fixée au 29 février 2016, mais qu'il convient de le valider par une délibération

- 2- Un montant de 10 100,00 € et un coût de maîtrise d'œuvre de 950,00 € pour un montant total de 11 050.00 € HT- pour l'aménagement du carrefour par la suppression de bordure, le marquage, la signalétique et la création de voirie.

Le montant cumulé de ces travaux est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux soit sur une mission de 46 095 € HT et 2 950,00 € de maîtrise d'œuvre soit 49 045 € HT et 58 854 € TTC

Il convient donc de délibérer pour demander ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le projet d'aménagements de sécurité, qui consiste en l'aménagement d'un carrefour avec la création d'un plateau et la suppression d'ilots Avenue du 3ème RHC évalué à :

- 37 995,00 € HT subventionnable au titre des amendes de police
- 49 045,00 € HT subventionnable au titre de la DETR

APPROUVE le plan de financement,

SOLLICITE une subvention du Département au titre des Amendes de Police 2016 et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ces aménagements de sécurité pour la programmation 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMANDE DE SUBVENTIONS
PROLONGEMENT DE LA VOIE VERTE
JUSQU'À LA LIMITE DE WARCQ**

2016-023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2011 une voie verte a été créée le long de l'Avenue du 8^{ème} BCP, sur le côté gauche en sortant d'ETAIN en direction de WARCQ. Elle commence à partir du passage à niveau et s'arrête juste avant la propriété du Château BECQ (nom de l'ancien propriétaire). Monsieur le Maire propose de prolonger cette voie verte après la sortie d'agglomération pour rejoindre l'entrée de WARCQ, le village voisin.

Le devis estimatif réalisé par le Maître d'œuvre, Monsieur Hubert FRISTOT, donne un montant de travaux de 155 898,00 € HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 7 794,90 € HT, soit un montant total de 163 692,90 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local.

Il convient de délibérer pour demander ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

APPROUVE le projet de prolongement de la voie verte Avenue du 8^{ème} BCP pour un coût estimé à 163 692,90 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local pour la programmation 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMANDE DE SUBVENTIONS
POUR DES TRAVAUX A LA GENDARMERIE**

2016-024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 17 décembre 2015, le changement de trois fenêtres et de deux portes de garage à la Gendarmerie, ainsi que la réfection de la couche de roulement de la cour en enrobé a été décidé pour un coût estimé à 22 890,31 € HT.

Un dossier de demande de subvention a été envoyé à la Sous-Préfecture pour bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016.

Par courrier en date du 29 février 2016, la Sous-Préfecture nous informe que la réfection de la couche de roulement de la cour de la gendarmerie en enrobé n'est pas éligible à l'aide de l'Etat. Il est par conséquent demandé d'approuver le nouveau plan de financement sans subvention possible sur cette partie des travaux.

Par ailleurs, l'Etat vient de mettre en place de nouvelles mesures en faveur de l'investissement public des collectivités locales. Ces travaux peuvent bénéficier de ces nouvelles mesures.

Il convient donc de délibérer pour demander ces subventions et valider le nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le changement de trois fenêtres et de deux portes de garage à la Gendarmerie, ainsi que la réfection de la couche de roulement de la cour en enrobé, pour un coût estimé à 22 890,31 € HT,

APPROUVE le nouveau plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local pour la programmation 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMANDE DE SUBVENTION
ETUDE POUR LA CREATION D'UNE CONDUITE COMMUNE
ETAIN-SYNDICAT DES EAUX
DE GINCREY-MAUCOURT**

2016-025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 14 octobre 2015 pour demander au Conseil Départemental de la Meuse une aide financière pour la réalisation d'une étude quant à la création d'une conduite d'adduction d'eau potable commune Ville d'ETAIN et Syndicat des Eaux de GINCREY-MAUCOURT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle directive relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux contient un Axe 8 intitulé Ingénierie territoriale, dans lequel cette étude pourrait rentrer. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau, qui n'était pas mentionnée dans la précédente délibération, est également susceptible d'aider financièrement cette étude.

Il convient de délibérer pour demander ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE la réalisation de cette étude pour la création d'une conduite commune ETAIN – Syndicat des Eaux GINCREY-MAUCOURT, estimée à 10 000,00 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la programmation 2016, celle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette étude.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMANDE DE SUBVENTIONS
MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE
DU PAVILLON FRANÇOIS VERDUN**

2016-026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise aux normes d'accessibilité du Pavillon François VERDUN, situé rue de la Maternité. Cette mise aux normes consiste en la création d'une rampe d'accès pour les deux entrées du pavillon.

Le devis estimatif réalisé par le Maître d'œuvre, Monsieur Hubert FRISTOT, donne un montant de travaux de 32 500,00 € HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 812,50 € HT, soit un montant total de 33 312,50 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local.

Il convient de délibérer pour demander ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le projet de mise aux normes d'accessibilité du Pavillon François VERDUN pour un coût estimé à 33 312,50 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local pour la programmation 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMANDE DE SUBVENTIONS
REFECTION DU SALON D'HONNEUR**

2016-027

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du salon d'honneur. Ces travaux consistent en la réfection intérieure de la pièce : plafond, murs, boiseries, moulures, corniches, et sol en parquet, ainsi qu'en des travaux d'électricité pour réalimenter les deux lustres.

Monsieur le Maire présente le devis obtenu pour la réfection intérieure d'un montant de 21 784,29 € HT et celui obtenu pour les travaux électriques d'un montant de 1 474,00 € HT.

Le montant total des travaux prévus est donc de 23 258.29 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local.

Il convient de délibérer pour demander ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE le projet de réfection du salon d'honneur pour un coût estimé à 23 258.29 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre du nouveau soutien à l'investissement public local pour la programmation 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMANDE DE SUBVENTION
ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

2016-028

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la fourniture et l'installation d'un photocopieur de marque Sharp (marque idem à l'appareil utilisé actuellement) pour un montant de 10 199,95 € HT. Le copieur actuel est en fin de vie et le contrat d'entretien arrive à échéance en avril 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet achat est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans la rubrique Services au public (Axe 5) dans le cadre du développement de l'administration électronique, du fait du raccordement de la Mairie à l'application Actes réglementaires.

En contrepartie, la commune s'engage sur une convention de dématérialisation des procédures administratives concernant les documents budgétaires sur ACTES budgétaires.

Il convient de délibérer pour demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

APPROUVE l'achat d'un photocopieur pour un montant de 10 199,95 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la programmation 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Le Maire,
Jean PICART



**DEMATERIALIZATION DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES CONCERNANT :
LES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES**

2016-029

Le Maire explique à l'assemblée que la comptabilité devra être transmise au trésor public par voie dématérialisée.

Le Maire fait part également de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité compris les A.R. (Actes Budgétaires).

Ainsi, par le biais du dispositif de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.

Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Le Maire signale également que la dématérialisation est réalisable au niveau de la préfecture pour les listes électorales et les tableaux,

Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

La possibilité de transmettre par voie électronique les documents budgétaires porte sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire considéré. Elle concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur, soit :

- Le budget primitif ;
- Le budget supplémentaire ;
- La(es) décision(s) modificative(s) ;
- Le compte administratif.

Elaboration du document budgétaire à transmettre par voie électronique au « représentant de l'Etat »

Les documents budgétaires doivent être transmis au format XML.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

DÉCIDE la mise en œuvre des dispositifs de dématérialisation dans les domaines précédemment cités,

DÉCIDE la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Préfecture (listes électorales,..)

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions.

Le Maire,
Jean PICART



**CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS 2016
TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS**

2016-030

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la commission jeunesse s'est tenue le 26 Février 2016. A la suite de cette réunion, il propose au Conseil Municipal de fixer :

- La période d'ouverture du centre de loisirs du lundi 11 juillet 2016 au vendredi 12 août 2016 inclus pour les jeunes âgés de 4 ans (dans l'année) à 12 ans inclus
- Les rémunérations des animateurs et les tarifs pour les familles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS FIXE** comme suit, les :

- ✓ Rémunérations brutes du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo
Directeur BAFAD	357.00 €
Animateur diplômé BAFA	212.00 €
Animateur avec 1° partie BAFA	176.00 €
Animateur non diplômé	152.00 €

- ✓ Participations des familles (sorties comprises) :

	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 500	28.00 €	35.00 €
Quotient familial de 501 à 700	32.00 €	40.00 €
Quotient familial de 701 à 900	35.20 €	44.00 €
Quotient familial de 901 à 1 300	38.40 €	48.00 €
Quotient familial de 1 301 et plus	40.00 €	50.00 €
Semaine de cantine (plus de repas tiré du sac	20.00 €	25.00 €
Possibilité d'inscription à la cantine à la carte, réservation la veille au matin impérativement : 5.00 € le repas		
Une sortie au parc Walygator est envisagée, compte-tenu du coût d'entrée 21 € (pour personne taille 1 m et +), une participation est susceptible d'être demandée aux familles : elle serait de l'ordre de 10 € par enfant		

DECIDE que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes.

En cas d'absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical) ou pour tout autre motif dûment justifié (raison familiale notamment), un remboursement sera effectué.

DÉCIDE qu'un accueil des enfants sera assuré tous les jours de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant la participation ci-dessous pour les familles :

Durée	Matin et soir (3 h)	Matin (2 h)	Soir (1 h)
Semaine 5 jours	13.50 €	9.00 €	4.50 €
Semaine 4 jours	11.00 €	7.30 €	3.70 €

Le Maire,
Jean PICART



Picart

**MARCHÉS PASSÉS EN 2015 SELON LA PROCÉDURE
ADAPTÉE – INFORMATION**

2016-031

Le Maire donne lecture des marchés passés selon la procédure adaptée en 2015.

Il s'agit des procédures de plus de 15 000€ jusqu'au seuil de l'appel d'offres.

A partir de 90 000€ et pour mémoire, chaque consultation fait l'objet d'une délibération en conseil municipal, la délégation de pouvoir du Maire ne concernant que les marchés en deçà de ce seuil.

**Article 133 : liste des marchés conclus en 2015 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par Arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)
Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>**

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000,00 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	MONTANT HT
Réalisation de chemin de promenade	22/02/2015	BERTHOLDS S.A.	55320	21 645,00 €
Conduite AEP Route de Foameix	10/02/2015	BERTHOLDS S.A.	55320	27 674,40 €

MARCHES DE 90 000,00 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant HT
Réhabilitation des réseaux AEP et assainissement du lotissement des Clairs-Chênes	07/08/2015	TP COLLE / THYCEA	54720	1 995 614,25 €
Travaux d'agrandissement du local Handisport et création d'un SAS d'Accueil à la Gendarmerie				
Lot 1 : Gros-Oeuvre	13/01/2015	DE MARCK	55400	60 239,78 €
Lot 2 : Charpente métallique	13/01/2015	VIGNOT	55000	16 080,20 €
Lot 3 : Couverture / Bardage	13/01/2015	GALOPIN	68200	16 714,00 €
Lot 4 : Charpente bois / couverture / Zinguerie	13/01/2015	PALAZZO	55320	12 389,60 €
Lot 5 : Menuiseries extérieures	13/01/2015	ALBRAND	55430	17 281,00 €
Lot 6 : Menuiseries intérieures	13/01/2015	Menuiserie STEINER	55000	10 936,50 €
Lot 7 : Plâtrerie / isolation / Faux-plafonds	13/01/2015	SEE LAUER	57310	15 584,00 €
Lot 8 : Chape / Carrelage / Faïence	13/01/2015	LC Réalisations	54800	4 980,00 €
Lot 9 : Peinture	13/01/2015	PANAROTTO	55400	5 297,50 €
Lot 10 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage	13/01/2015	Société Meusienne Energie	55700	15 599,00 €
Lot 11 : Electricité	13/01/2015	EGIL	55100	12 315,75 €

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000,00 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant HT
Balayage mécanique de la voirie communale	11/05/2015	TRUCKS	57280	47 656,00 €
Contrôle de la réhabilitation des réseaux d'assainissement du lotissement des Clairs-Chênes	07/08/2015	SORELIFE	57380	19 635,80 €
Maintenance de l'éclairage public - contrat pour 4 ans	12/10/2015	SR2I	54920	48 440,00 €

Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>
et sur le site de la ville d'Etain

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés conclus en 2015 selon la procédure adaptée.

Le Maire,
Jean PICART,



Picart

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT**

2016-032

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} avril 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements public territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois renouvelable.

PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

Le Maire,
Jean PICART

